

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à
l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

OTTAWA, le 18 décembre 1970

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note No. 226 du 16 novembre 1970 et à l'Annexe qui l'accompagne concernant l'utilisation par les États-Unis du Polygone de recherche Churchill aux fins de lancement de fusées-sondes et d'autres activités scientifiques de caractère pacifique définies dans l'Annexe. Je veux vous faire savoir que le Gouvernement du Canada approuve les propositions énoncées dans votre Note et son Annexe et accepte que votre Note, ainsi que la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 1970 et demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 1973 à moins qu'il ne soit terminé par l'un ou l'autre Gouvernement par un avis écrit de trois mois ou à moins qu'il ne soit reconduit pour une période additionnelle au moyen d'un accord mutuel des deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*
MITCHELL SHARP

Son Excellence Adolph W. Schmidt,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique